



Cità di L'Isola

# CUNSIGLIU MUNICIPALE

13/01/2025

## 1. DÉMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX ET MODIFICATION DU TABLEAU

- Démission collective de 4 élus d'opposition du groupe Lisula Sempre (Jean-Pierre SANTINI, Marie-Laure CROCE-GUIDONI, Jean-Stéphane ALLEGRINI-SIMONETTI et Alexandre ASSAINTE), laissant place à 4 nouveaux membres.
- Nouveaux conseillers : **Martine Guidoni, Paul Antoine Francisci, Virginie Paolacci et Jean-Louis Patel.**
- Cette réorganisation devrait apporter un nouvel élan constructif aux travaux du conseil municipal.

## 2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Révision de l'acte constitutif des parcs de stationnement.
- Faciliter les encaissements grâce à des modes de paiement diversifiés.
- Optimiser la gestion avec des plafonds d'avance adaptés.
- **Modernisation de la gestion des parkings**, permettant une meilleure expérience pour les usagers tout en renforçant la transparence financière.



### 3. CONVENTION POUR LA STÉRILISATION DES CHATS LIBRES (2025)

- Partenariat : Renouvellement avec la **Fondation 30 Millions d'Amis** pour le contrôle des populations félines.
- Actions prévues : Stérilisation et identification de 60 chats libres.
- Coût : **3 300 €**, pris en charge à 50 % par la commune.
- Cette action vise à limiter les nuisances, préserver la tranquillité publique et assurer le bien-être animal tout en valorisant une cohabitation harmonieuse.

## 4. INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DES ÉGLISES COMMUNALES (2025)

- Concerne : Les églises de l'Immaculée Conception et de la Miséricorde.
- Montant : **503,42 €**, attribué au Père Léon pour son travail de surveillance et d'entretien.
- Ce soutien contribue à la préservation du patrimoine religieux communal, tout en rendant ces lieux accessibles et accueillants pour les fidèles et visiteurs.

## **5. BUDGET PRINCIPAL 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°5**

- Ajustement du budget principal pour intégrer des recettes supplémentaires et adapter les dépenses.
- Ces ajustements garantissent une gestion rigoureuse et adaptée aux besoins immédiats de la commune, permettant de conclure l'exercice 2024 sur des bases solides.

## 6. BUDGET ANNEXE SPIC PARCS DE STATIONNEMENT 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2

- Hausse des recettes liée à une fréquentation accrue des parkings municipaux.
- Utilisation des fonds : Maintenance des équipements (caisses automatiques) et couverture des coûts énergétiques et d'entretien.
- Assurer un service fluide et performant pour les utilisateurs tout en renforçant la fiabilité des infrastructures.

## **7. BUDGET ANNEXE SPIC PORT DE PLAISANCE 2024 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

- Forte fréquentation du port entraînant des recettes supplémentaires.
- Utilisation des fonds :
  - Entretien des infrastructures.
  - Amélioration des équipements d'accueil pour plaisanciers.
- Renforcer l'attractivité du port et répondre aux exigences croissantes des utilisateurs dans une logique d'amélioration continue.

## **8. BUDGET ANNEXE SPIC PORT DE PLAISANCE 2025 : OUVERTURE ANTICIPÉE DE CRÉDITS**

- Montant : 25 % des investissements de 2024 mobilisés en 2025.

### Objectifs :

- Lancer les travaux d'amélioration des infrastructures dès le début d'année.
- Préparer les équipements pour la saison estivale.

Cette mesure permet une continuité dans la modernisation du port, essentielle pour soutenir l'activité touristique et nautique.

## 9. TRAVAUX DE MODIFICATION DU SYSTÈME DE MOUILLAGE (ZMEL)

- **Projet : Passage à un système de mouillage en embossage pour la zone ZMEL.**
- **Coût : 404 441,17 € HT**, financés à 80 % par l'État et 20 % par autofinancement.
- Résultats attendus :
  - Capacité d'accueil accrue (de 30 à 92 places).
  - Sécurisation et organisation améliorées des espaces maritimes.
- 
- Ce projet optimise l'accueil des plaisanciers tout en respectant l'environnement maritime.



## 10. CERTIFICATION « PORTS PROPRES » : TRAVAUX ENVIRONNEMENTAUX

- Objectifs : Obtenir la certification “**Ports Propres**” grâce à des aménagements écologiques.

### Travaux prévus :

- Aire de carénage avec traitement des eaux usées.
- Tri sélectif et gestion des déchets toxiques.
- Modernisation de la capitainerie avec une vigie renforcée.
- Coût : **607 495,52 € HT** (46 % ATC, 34 % État, 20 % régie).
- Ce projet améliore l’image du port en conciliant développement économique et préservation des écosystèmes.

## **11. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COMMUNAUX**

- Mise à jour des cycles de travail pour mieux répondre aux besoins des services.

Principal ajustement :

- Services scolaires : temps de travail annualisé en raison de l'adaptation au calendrier scolaire

## 12. CRÉATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

- Durée : 6 mois, 35 heures/semaine.
- Un agent est parti assurer le remplacement d'une ATSEM pour assurer la continuité de service en raison des récents évènements ainsi il s'agit de le remplacer dans son service actuel (**pas d'augmentation d'effectif**)

## 13. MODIFICATION DU CONTRAT DE LA DIRECTRICE DU PORT

- Modification : Augmentation du temps de travail de 7h à 21h par semaine.
- Objectif : Répondre aux besoins croissants de gestion et de coordination.
- Renforcement de la direction pour mieux encadrer les activités du port.

## 14-21. CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2025

- Secteurs concernés : Voirie, espaces verts, ASVP, port de plaisance, parkings.
- Durée des contrats : Entre 2 et 8 mois selon les besoins.
- Utilisation : Renfort en période estivale pour maintenir les services essentiels.
- Ces postes garantissent un service public optimal et soutiennent l'activité touristique.

## 22. QUESTIONS DIVERSES

3 questions diverses ont été posées par le conseiller municipal libre Pierre François Bascoul :

*Pourquoi le rapport de la Chambre Régionale des Comptes n'est toujours pas connu et soumis au Conseil Municipal ?*

Réponse : **Programmation de sa présentation au prochain conseil.**

*Quels sont les travaux effectués actuellement au COSEC ?*

Réponse : **Prévus pour l'été 2025 après validation des subventions.**

*Comment l'arrêté de prolongation du marché de Noël peut-il être signé par Madame le Maire le 26 décembre et avoir été publié en Sous-Préfecture le 25 décembre ?*

Réponse : **Réactivité des services municipaux saluée pour la gestion administrative durant les fêtes.**



Cità di L'Isola

# **CUNSIGLIU MUNICIPALE**

*La séance est levée*